



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 62358

Texte de la question

M. Jean-François Lamour interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'adoption d'un arrêté ministériel déterminant la nature des services admis à la validation a été pris pour la validation des services accomplis en qualité de non titulaire des personnels de l'éducation nationale, en application des articles L. 5 et R. 7 du code des pensions civiles et militaires de retraite. Il souhaiterait donc savoir si une telle disposition a été adoptée et son calendrier d'application.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62358

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10096

Question retirée le : 1er décembre 2009 (Retrait à l'initiative de l'auteur)